



GAL Pays de Saint Flour Haute Auvergne

Comité de Programmation n° 5 du 13 mai 2011

Liste de présence :

Membres du Comité de Programmation				
	Titulaires		Suppléants	
Collège Public	M. Gabriel FRANC	Présent	M. Louis RAYNAL	-
	M. Jacques COUVRET	Excusé	M. Roger VIDAL	Excusé
	M. Bernard DELCROS	Présent	M. Yvon ALAIN	-
	M. Philippe ECHALIER	Présent	M. Daniel MIRAL	-
	M. Louis GALTIER	Excusé	M. René PELISSIER	Excusé
	M Albert HUGON	Excusé	M. Michel BEAUREGARD	Excusé
	M. Pierre JARLIER	Présent	M. Jean Jacques MONLOUBOU	-
	M. Jean Louis VERDIER	Présent	M. Jean MAGE	-
	Titulaires		Suppléants	
Collège Privé	M. Gilles AMAT	Excusé	M. Pierre SEGUIS	Excusé
	M. Louis François FONTANT	Excusé	Mme Lucie ROUSSET	Présente
	M. Emmanuel HEBRARD	Présent	M. Jean François FERRATON	-
	Mme Régine MOISSET	Excusée	Mme Muriel D'ALEXANDRY	Excusée
	Mme Christine MOREL	Présente	Mme Renée AUDEVAL	Excusée
	M. Géraud PROLHAC	Présent	Mme Nicole AMARGER	Excusée
	M. David ROCHES	Excusé	M. Antoine JULHES	Excusé
	M. Bernard VILLARET	Présent	M. Pierre RIGAL	-
Membre de droit	M. Vincent DESCOEUR représenté par M. Henry BARTHELEMY	Conseil Général du Cantal		Présent
	M. René SOUCHON représenté par Mme Patricia POUX	Conseil Régional d'Auvergne		Présente
	M Yann DORSEMAINE représenté par Mme Marie HERGAT	DRAAF Auvergne		Présente
	M. Dominique RICHER	ASP		Excusé

La réunion du Comité de Programmation est co-présidée par Messieurs Pierre JARLIER et Bernard DELCROS.

Quorum :

Règle du double Quorum	Comité du 13 mai 2011
Nombre de membres du comité de programmation présents	10
Nombre de membres présents du collège privé	5

Le double quorum étant atteint, Messieurs Pierre Jarlier et Bernard Delcros, ouvrent la séance du comité de programmation.

Ordre du jour :

- Intervention de Marie HERGAT (DRAAF Auvergne) sur le rapport de la Cour des Comptes Européenne
- Validation du compte rendu du comité de programmation du 3 décembre 2010
- Modification de la composition du comité de programmation
- Etat de la maquette financière au 13/05/2011
- Modification de la programmation d'un projet
- Présentation des projets pour avis du comité de programmation
- Impact des projets sur la maquette financière
- Etat des paiements
- Propositions sur l'évaluation-suivi du programme
- Questions diverses (la définition de la date du prochain comité de programmation, la présentation de la coopération en Garrotxa, ...)

Intervention de Marie HERGAT de la DRAAF Auvergne :

Suite au communiqué de presse de la Cour des Comptes sur la mise en œuvre de l'approche LEADER pour le développement rural, Marie HERGAT expose les quelques questions soulevées par ce rapport spécial et les propositions pour répondre aux enjeux de mise en œuvre du programme LEADER par la DRAAF et les GAL (cf. annexe 1).

Le comité de programmation regrette qu'un audit n'ait pas évalué la procédure de mise en œuvre du programme LEADER.

Pierre JARLIER concède que le programme LEADER et notamment la procédure mise en place par l'Etat coûte cher en fonctionnement, surtout au regard des fonds alloués. Il existe une disproportion entre la complexité des démarches et le montant des enveloppes LEADER. Il faut d'ores et déjà penser à inventer un dispositif de contractualisation des fonds européens avec les intercommunalités à l'instar des projets de territoire contractualisés avec le Conseil Général et le Conseil Régional. Néanmoins, il faut tenir compte des observations de la Cour bien que le GAL Pays de Saint Flour Haute Auvergne ne paraisse pas concerné par toutes les remarques.

Henry BARTHELEMY compare la mise en œuvre du programme LEADER en France et celle de l'Espagne et du Portugal. Il estime que l'Etat français a mis en place une machinerie complexe qui nuit à l'esprit du programme LEADER.

Bernard DELCROS revient sur le coût de l'animation-gestion du programme. Elle lui paraît importante mais elle se justifie largement car le GAL agit comme un véritable accompagnant des porteurs de projet, et surtout pour les porteurs de projet privés, qui ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire pour monter des dossiers de demande de subvention.

Le comité de programmation fait remarquer que l'on demande au GAL des pièces administratives (rapport d'activités annuel,...) qui ont un coût supplémentaire dans son fonctionnement décrit par le rapport.

Le comité de programmation ne souhaite pas une intervention de l'autorité de gestion sur l'opportunité des projets. Ils s'interrogent sur l'intérêt du comité de programmation si tel dispositif doit être mis en place.

Validation du compte-rendu du comité de programmation du 3 décembre 2011 :

Après avoir rappelé le contenu du dernier comité de programmation, la coprésidence soumet le compte-rendu aux voix pour validation. Il est adopté à l'unanimité.

Modification de la composition du comité de programmation LEADER :

Marc COSTANT annonce la démission de deux membres du comité de programmation issus du collège privé : Messieurs ROCHES et JULHES. Les obligations professionnelles et personnelles de ces deux personnes ne leur permettent plus d'assurer leur fonction. Le comité de programmation procède à leur remplacement. Ont été élus Mme Karine DECQ pour remplacer M. David ROCHES et M. Serge RAMADIER pour remplacer M. Antoine JULHES. (cf. annexe 2)

Présentation de la maquette financière LEADER :

Véronique GRAVES rappelle que la maquette financière est la photographie de l'état des programmations à un moment donné. Elle énonce qu'après intégration des dossiers programmés le 3 décembre 2010, la programmation du GAL Pays Saint Flour Haute Auvergne s'élève à **16,19% soit 259 078.51 euros répartis entre 25 projets.**

Modification de la programmation d'un projet :

Véronique GRAVES annonce que le projet « aménagement d'un parcours d'orientation » porté par la communauté de communes du Pays de Murat présenté lors du comité de programmation de mars 2010 doit faire l'objet d'une reprogrammation des subventions LEADER. Cette reprogrammation résulte d'un décalage entre la lettre d'intention du Conseil Général et son arrêté de subvention, différence de l'ordre d'un centime. Ce genre de déconvenue devrait être évité à l'avenir étant donné que les lettres d'intention ne sont plus acceptées lors de l'instruction. Ainsi, un montant FEADER de 8 796.74 euros, au lieu de 8 796.76 euros, est proposé au comité de programmation. La reprogrammation est adoptée à l'unanimité.

Présentation des projets pour avis du comité de programmation :

Remarque préalable : les dossiers présentés ont fait l'objet d'un avis favorable de la DRAAF au niveau de l'instruction réglementaire et d'un avis favorable du comité technique qui s'est réuni le 21 avril 2011 au Relais de Turlande à Paulhenc. Douze projets sont présentés, deux ont du être reportés pour des questions réglementaires. Ces projets concernent l'ensemble des axes de notre stratégie avec un dispositif un peu plus sollicité : la 321 2.2a « Développer les services spécifiques à la petite enfance et à la jeunesse », cœur de notre priorité ciblée.

Intitulé du projet	Coût total du projet	Montant leader sollicité	Avis du comité de programmation
Acquisition de matériels de loisirs et de sécurité pour la pratique d'activités nordiques sur le site du col de Prat de Bouc Les Fondateurs coltinois	20 033.99 €	8 014.00 €	Avis favorable à l'unanimité
Observations : le comité n'a émis aucune observation particulière.			
Promotion des richesses locales par la diffusion d'ouvrages jeunesse Editions la Vache qui Lit	6 756.03 €	2 968.37 €	Avis favorable à l'unanimité
Observations : le comité n'a émis aucune observation particulière.			
Action d'information auprès des acteurs de la lentille blonde Chambre d'agriculture du Cantal	4 922.50 €	2 165.90 €	Avis favorable à l'unanimité
Observations : le comité se félicite d'accompagner une filière importante pour l'image du territoire et invite l'équipe LEADER à se rapprocher de l'association des producteurs de lentilles blondes de Saint Flour pour les suites à donner à cette initiative. Le comité demande qu'elle soit également accompagnée pour la mise en place de l'IGP (indication géographique protégée) qui garantira la pérennité de l'activité sur le Pays de Saint Haute Auvergne.			

Intitulé du projet	Coût total du projet	Montant leader sollicité	Avis du comité de programmation
Compréhension et spatialisation des bassins de vie sur le Pays Pays de Saint Flour Haute Auvergne	4 474.35 €	2 460.89 €	Avis favorable à l'unanimité
<i>Observations : Il s'agit d'une photographie du Pays qui sera diffusée largement aux territoires.</i>			
Equipements de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Planèze Communauté de communes de la Planèze	19 954.76 €	8 778.80 €	Avis favorable à l'unanimité
<i>Observations : le comité n'a émis aucune observation particulière.</i>			
Mise en place d'une offre d'activités pour initier et sensibiliser la jeunesse à l'architecture et au patrimoine Communauté de communes du Pays de Saint Flour	22 812.08 €	12 546.64 €	Avis favorable à l'unanimité
<i>Observations : le comité fait remarquer qu'il s'agit d'une animation gratuite destinée à l'enfance-jeunesse présente sur le territoire (locaux, migrants, touristes).</i>			
Action de promotion de la lecture auprès de l'enfance-jeunesse : Plaisir de Lire Association Plaisir de Lire	6 040.43 €	2 657.78 €	Avis favorable à l'unanimité
<i>Observations : le comité n'a émis aucune observation particulière.</i>			
Création de livres et d'un puzzle pour la découverte des patrimoines locaux par l'enfance-jeunesse Editions la Vache qui Lit	17 090.89 €	7 509.16 €	Avis favorable à l'unanimité
<i>Observations : le comité n'a émis aucune observation particulière.</i>			

Intitulé du projet	Coût total du projet	Montant leader sollicité	Avis du comité de programmation
Etude préalable pour un aménagement durable du site des Veyrines Communauté de communes du Cézallier	5 500.00 €	2 420.00 €	Avis favorable à l'unanimité
<i>Observations : M BARTHELEMY souhaiterait voir naître une opération similaire sur les « tranchades de Laqueyrie » sur la Communauté de communes du Cézallier.</i>			
Agir local Réseau d'échanges réciproques de savoirs du Pays de Murat	9 148.51 €	4 958.84 €	Avis favorable à l'unanimité
<i>Observations : le comité n'a émis aucune observation particulière.</i>			
Développement d'outils éducatifs et aménagement de l'espace pédagogique du réseau de chaleur bois de Murat Communauté de communes du Pays de Murat	10 476.15 €	4 000.00 €	Avis favorable à l'unanimité
<i>Observations : le comité n'a émis aucune observation particulière.</i>			
Animation – Gestion – Coordination du GAL 2011 Pays de Saint Flour Haute Auvergne	91 116.29 €	50 113.96 €	Avis favorable à l'unanimité
<i>Observations : le comité n'a émis aucune observation particulière.</i>			

Présentation de l'impact des projets présentés sur la maquette financière :

Véronique GRAVES présente l'impact financier des projets présentés. Il s'élève à :

- 13 148.27 euros sur l'axe 1 : création d'emplois autour des ressources locales
- 33 953.27 euros sur l'axe 2 : construction d'une offre de services pour les populations
- 11 378.84 euros sur l'axe 3 : faire de l'environnement un atout
- 50 113.96 euros sur l'axe 4 : fonctionnement du GAL

Soit un total de 108 594.34 euros (6.8% de l'enveloppe globale) ce qui portera **la programmation totale à 23.6%**. Il conviendra de soustraire 2 centimes d'euros qui ont été déprogrammés.

Présentation de la maquette des paiements LEADER :

Véronique GRAVES présente un nouveau document qui permettra au comité de suivre l'état d'avancement des opérations. Le comité de programmation peut ainsi retrouver l'ensemble des dossiers sur lesquels il s'est prononcé en réunion. Il peut juger de l'état d'avancement de chaque opération et identifier celles qui sont complètement terminées. Il peut en outre mesurer l'état d'avancement des dossiers de paiement. A ce jour, il y a :

- 25 opérations ont été programmées,
- 24 opérations ont été engagées,
- 17 opérations ont été réalisées,
- 13 opérations ont été payées.

Véronique GRAVES présente le suivi financier des paiements du GAL. **Au 13 mai 2011, les paiements s'élèvent à 127 074.19 euros soit 7.9% de l'enveloppe du GAL et 49.05% de la programmation du GAL.** Ce taux, payé/programmé, est comparable aux réalisations enregistrées en France et en Auvergne.

Véronique GRAVES précise que le suivi financier fait état de 7300.97 euros de sous-réalisation (différence entre la somme programmée et la somme payée après la réalisation de l'opération). Elle propose de réintégrer cette somme dans l'enveloppe générale, après validation du montant par la DRAAF, lors du prochain comité de programmation

Proposition sur l'évaluation-suivi du programme :

Conformément aux engagements pris par le GAL (article 9 de la convention relative à la mise en œuvre du LEADER), nous mettons en place une évaluation *in itinere* de notre plan de développement. Quatre supports ont été créés :

- **Document à destination des porteurs de projet évaluant la vie d'un dossier** (qui reprend les principales étapes du projet initial au projet réalisé en passant par la programmation),
- **Document à destination des porteurs de projet évaluant l'accompagnement LEADER,**
- **Document à destination de l'équipe LEADER évaluant l'organisation-fonctionnement** (ces deux derniers documents viseront à améliorer l'accompagnement des porteurs de projet et à gagner en efficacité en interne),
- **Document à destination des comités LEADER évaluant la vie du programme et des comités.** Ce document sera envoyé dans les prochains jours et à la fin du programme LEADER.

Parallèlement, une évaluation sera menée au niveau régional par la DRAAF.

Questions diverses :

Prochaine réunion du comité de programmation : le jeudi 21 juillet 2011 à 10h00.

Présentation du projet de coopération en Garrotxa (cf. annexe 3). Quatre axes de coopération ont été présentés :

- **Coopération entre les centres d'hébergements et d'animation autour du volcanisme,**
- **Coopération entre hébergeurs touristiques et restaurateurs de Garrotxa et du GAL du Pays,**
- **Coopération autour de la Charte Européenne du Tourisme Durable**
- **Coopération sur la valorisation patrimoniale du volcanisme**

Pierre Jarlier, souligne l'intérêt des échanges avec d'autres territoires en France et hors de France. Il rappelle qu'il y a toujours des choses à apprendre et informe qu'il est intéressé depuis longtemps à développer des relations avec un territoire rural similaire à celui de Saint Flour et qui ne soit pas trop éloigné.

Il imagine qu'une continuité avec la Garrotxa pourrait passer par une rencontre entre territoires autour d'un séminaire ou d'un échange plus festif pour construire peut être à terme un jumelage plus formel. LEADER pourrait accompagner cette démarche de projet commun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.